

(1)

(N° 261.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 JUILLET 1895.

Budget de la Dette publique pour l'exercice 1896 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. JANSSENS.

MESSIEURS,

| | |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Le montant des crédits budgétaires pour 1895 s'est élevé à fr. | 110,290,483 79 |
| Le budget de 1896 s'élève à fr. | 104,562,884 76 |
| Soit une diminution de fr. | <u>5,727,599 03</u> |

La note préliminaire explique en détail cette différence.

Toutes les sections ont adopté le Budget sans observations.

Une seule observation s'est produite en section centrale. C'est la suivante :

« Un membre rappelle que les ouvriers qui travaillent pour le compte de l'État, perdent tout droit à la pension quand ils quittent son service avant d'avoir atteint l'âge de la pension. Il fait remarquer qu'on devrait leur tenir compte des droits acquis. »

Cette observation paraît très fondée.

J'ai eu l'honneur de la développer dans le rapport sur le Budget de 1895 et d'indiquer le remède.

Je crois inutile d'y revenir ici.

Le Rapporteur,

A. JANSSENS.

Le Président,

P. TACK.

(1) Budget, n° 125, II.

(2) La section centrale, présidée par M. TACK, était composée de MM. JANSSENS, DIERCKX, D'URSEL, NYSSENS, ANCIEN et HOVOIS.